

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 22 mai 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Danielle Leblanc, M^{me} Geneviève Patenaude et M^{me} Annie Taillon ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5772/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5773/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5774/SSGC)

M^{me} Nathalie Guillemette, commissaire-parent, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Nomination d'une direction au Service des ressources financières;
9. Lancement de consultation - Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour;
10. Lancement de consultation - Politique relative aux balises encadrant les contributions financières des parents ou des usagers;
11. Tarification au Service de la taxation scolaire pour l'année 2018-2019;
12. Adoption des contrats de transports 2018-2023;
13. Calendriers scolaires 2019-2020 (FGJ - FGA - FP);
PAUSE
14. Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2018-2019;
15. Projet de politique relative à la valorisation de la formation professionnelle;
16. Entente relative à la collaboration entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) et le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme (SPVJ), le Service de police de la Ville de Mirabel (SPVMIRABEL) et la Sureté du Québec;
17. Plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école;
18. Présentation de l'analyse de faisabilité pour un programme régional alternatif au secondaire;
19. Dossier - Protecteur 2017-18-001;
20. Calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif 2018-2019;
21. Calendrier administratif 2018-2019;
22. Rapport des comités du conseil des commissaires;
23. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
24. Questions diverses;
 - 24.1 École primaire Saint-Hippolyte;
 - 24.2 CA3;
25. Information du comité de parents;
26. Information de la vice-présidence;
27. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
28. Information de la direction générale;
29. Tour de table - partage d'information;
30. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Hélène Durocher et M. Jocelyn Vaillant - Pour une nouvelle école secondaire à Prévost.
- M^{me} Sylvie DoRay Daigneault - Pour une nouvelle école secondaire à Prévost.
- M^{me} Fany Daviault et M^{me} Mélanie Meloche - École Mariboisé.
- M^{me} Marie-Josée Lebel - École alternative de la Fourmilière.
- M^{me} Isabelle Audet - Dossier protecteur de l'élève.

PAROLE AUX ÉLÈVES

- Victoriane Laberge - Pour une nouvelle école secondaire à Prévost.
- Sarah Éthier et Alexandre Auclair - École secondaire de Mirabel - projet de retrait de l'eau embouteillée et sécurité routière.

NOMINATION D'UNE DIRECTION AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES (R-5775/SRH)

CONSIDÉRANT la démission de M. Richard Blondin;

CONSIDÉRANT le concours C-2017-542;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de direction au Service des ressources financières, la personne recommandée par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 3 mai 2018, à savoir M. David Castanha-Morin.

Adopté

LANCEMENT DE CONSULTATION - POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR (R-5776/SRF)

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire à définir un encadrement à l'intérieur duquel le remboursement des frais de déplacement et de séjour s'applique;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation de la politique de frais de déplacement, de repas et de séjour le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2017-2018-16**.

Adopté

LANCEMENT DE CONSULTATION - POLITIQUE RELATIVE AUX BALISES ENCADRANT LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS OU DES USAGERS (R-5777/SRF)

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire à définir un encadrement à l'intérieur duquel des contributions financières peuvent être exigées des parents ou des usagers pour les biens et les services qu'ils reçoivent dans les établissements de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la politique détermine les orientations permettant aux conseils d'établissements d'établir les principes d'encadrement des contributions financières des parents ou des usagers;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation de la politique relative aux balises encadrant les contributions financières des parents ou des usagers, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2017-2018-17**.

Adopté

TARIFICATION AU SERVICE DE LA TAXATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2018-2019 (R-5778/SRF)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 316, la commission scolaire doit fixer le taux d'intérêt de la taxe scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'établir la tarification suivante :

Le taux d'intérêt est fixé à 18 % et s'applique à toute taxe impayée au moment où il est fixé, depuis l'exigibilité de cette taxe;

Les frais de recherche et d'information autre que le propriétaire (notaire, banque, agent d'immeubles, etc.)	20 \$ par matricule
Les frais pour chèques sans provision	20 \$ par chèque
Les frais d'avis recommandé (avis de signification)	5 \$ par avis
Les frais pour demande de remboursement par les institutions financières ainsi que par les organismes municipaux	15 \$ par matricule

Adopté

ADOPTION DES CONTRATS DE TRANSPORTS 2018-2023 (R-5779/SOST)

CONSIDÉRANT QUE les contrats de transport liant la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses fournisseurs de service actuels viennent à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le RTM Laurentides n'a pas déposé d'offre de service pour le transport des élèves dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du transport des élèves a été consulté sur les orientations et le mandat de négociation des contrats de transports 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 297 de la Loi sur l'instruction publique autorise la commission scolaire à négocier de gré à gré avec ses transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de négociation ont conclu une entente de principe avec les représentants des transporteurs le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif de transport des élèves ont pris connaissance du contenu de cette entente de principe le 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe a été validée par la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des transporteurs a signifié leur accord avec le contenu intégral de cette entente de principe;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'adopter les contrats de transport scolaire d'une durée de cinq (5) ans (2018-2023), le tout tel qu'il appert plus amplement des documents déposés en liasse au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2017-2018-18** et d'autoriser le président et la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord les contrats de transport 2018-2023 avec les entreprises suivantes :

- Autobus Alary inc.
- Autobus Brunet inc.
- Jean-Jacques Campeau inc.
- Autobus Rochon inc.
- Autobus de la Promenade 2000 inc.
- Autobus Transcobec (1987) inc.
- Autobus C. Mongeau enr.
- 9094-8993 Québec inc.
- André Desrosiers

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020 (FGJ - FGA - FP) (R-5780/SOST)

CONSIDÉRANT QUE les calendriers scolaires 2019-2020 pour la formation générale des jeunes (FGJ), la formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP) ont fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir les calendriers scolaires des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter les calendriers scolaires 2019-2020 pour la formation générale des jeunes (FGJ), la formation générale des adultes (FGA) et la formation professionnelle (FP), le tout tel qu'il appert plus amplement des documents déposés au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2018-19*.

Adopté

CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2018-2019 (R-5781/SRÉ)

CONSIDÉRANT la Politique relative aux services de garde en milieu scolaire qui a été adoptée au printemps 2011 (Politique 3203);

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire une révision annuelle du cadre organisationnel afin de le mettre à jour en fonction des constats effectués au cours de l'année;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent, d'adopter le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2018-2019, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire CSRDN sous la cote *CC2018-2019-20*.

Adopté

PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (R-5782/SRÉ)

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle permet à des élèves d'obtenir une qualification favorisant l'amélioration de leur intégration et leur maintien au marché du travail;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle répond au besoin de main-d'œuvre qualifiée des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle contribue à la diplomation des jeunes de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

CONSIDÉRANT l'importance de la participation active et concertée de tous les acteurs qui gravitent autour des élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

D'autoriser le lancement de la consultation sur le projet de politique relative à la valorisation de la formation professionnelle, lequel est déposé au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2017-2018-21*.

Adopté

ENTENTE RELATIVE À LA COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) ET LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME (SPVJ), LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MIRABEL (SPVMIRABEL) ET LA SURETÉ DU QUÉBEC (R-5783/DG)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a pour mission, en vertu de l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique, d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, et de veiller à la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire veille, en vertu de l'article 210.1 de cette loi, à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire à l'abri de toute forme d'intimidation et de violence;

CONSIDÉRANT QUE les corps policiers ainsi que chacun de ses membres ont pour mission, selon leur compétence respective, de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire et l'autorité de qui relève chacun des corps de police desservant son territoire doivent conclure une entente concernant les modalités d'intervention visant à mettre en place un mode de collaboration aux fins de prévention et d'enquêtes;

CONSIDÉRANT QUE cette entente fait suite à la mise en œuvre des plans de lutte afin de contrer l'intimidation et la violence dans nos établissements en vertu de l'article, 75.1 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, d'autoriser la présidence et la direction générale à signer l'entente relative à la collaboration entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et les services policiers du territoire de la commission scolaire, le tout tel qu'il apparaît plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2018-22*.

Adopté

PLAN DES EFFECTIFS DES DIRECTIONS ET DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉCOLE (R-5784/DG)

CONSIDÉRANT les besoins exprimés dans le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les rencontres avec l'exécutif de l'Association des directeurs d'écoles des Laurentides, section Saint-Jérôme (ADEL), qui ont eu lieu ces derniers mois;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'ADEL qui a eu lieu le 9 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE le plan des effectifs déposé par la direction générale respecte les orientations convenues avec l'ADEL;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ADEL d'affecter des directions adjointes à demi temps afin de répondre aux besoins de tous les milieux plus équitablement;

CONSIDÉRANT que la direction générale reconnaît l'importance du travail des directions et des directions adjointes d'établissement;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie Guillemette, commissaire-parent :

- A) D'adopter le plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école pour l'année scolaire 2018-2019 totalisant 78,5 postes.
- B) De mandater la direction générale à procéder à l'affectation des cadres qui découle de ce plan des effectifs conformément au Règlement de délégation de pouvoirs.
- C) De faire rapport au conseil des commissaires.

Adopté

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5785/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 21 h 15.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5786/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 22 h 35.

PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DE FAISABILITÉ POUR UN PROGRAMME RÉGIONAL ALTERNATIF AU SECONDAIRE

Pour information

DOSSIER - PROTECTEUR 2017-18-001(R-5787/SSGC)

CONSIDÉRANT la plainte formulée au protecteur de l'élève dans le dossier *Protecteur 2017-18-001 (CSRDN 2018-17)*;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT les conclusions et les recommandations du protecteur de l'élève;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire :

De prendre acte des conclusions et des recommandations émises par le protecteur de l'élève dans ce dossier, de verser ce dossier au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2018-23* et de mandater la directrice générale afin que les recommandations soient suivies.

Adopté

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF 2018-2019 (R-5788/SSGC)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de considérer la volonté du gouvernement de reporter les élections scolaires par le dépôt d'un projet de loi allant dans ce sens;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'adopter le calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif ainsi que des séances de travail du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019.

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Juillet 2018							Janvier 2019						
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15 STCC	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
29	30	31					27	28	29 10 ^e journée CE/CC	30	31		
Août 2018							Février 2019						
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12 STCC	13	14	15	16
19	20	21 CE/CC	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30	31		24	25	26 CE/CC	27	28		
Septembre 2018							Mars 2019						
						1						1	2
2	3	4 STCC	5	6	7	8	3	4	5	6	7	8	9
9	10	11	12	13	14	15	10	11	12 Bourses Saint-Jérôme	13 Bourses Saint-Jérôme	14 Bourses Argenteuil	15	16
16	17	18 CE/CC	19	20	21	22	17	18	19 STCC	20	21	22	23
23/30	24	25	26	27	28	29	24/31	25	26 CE/CC	27	28	29	30
Octobre 2018							Avril 2019						
	1	2 STCC	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	7	8	9 STCC	10	11	12	13
14	15	16 CE/CC	17	18 Fête des retraités	19	20	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	21	22	23 CE/CC*	24	25	26	27
28	29	30 STCC	31				28	29	30 STCC				
Novembre 2018							Mai 2019						
				1	2	3				1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13 CE/CC	14	15	16	17	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	19	20	21 CE/CC	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30		26	27	28	29	30	31	
Décembre 2018							Juin 2019						
						1							1
2	3	4 STCC	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	9	10	11 STCC	12	13	14	15
16	17	18 Rapport annuel CE/CC	19	20	21	22	16	17	18 CE/CC	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29	23/30	24	25	26	27	28	29
CC	Conseil des commissaires *(28 avril 2019) - Cette séance aura lieu à l'École polyvalente Lavigne		CE	Comité exécutif *(28 avril 2019) - Cette séance aura lieu à l'École polyvalente Lavigne			STCC	Séance de travail du conseil des commissaires		Comités du conseil des commissaires			
	Semaines (2) de fermeture pour les vacances estivales			Semaine de relâche (congé pour les élèves et les enseignants)				Journée pédagogique		Gouvernance et éthique Ressources humaines Vérification Ressources éducatives Congé pour tous les élèves et tout le personnel			

Adopté

CALENDRIER ADMINISTRATIF 2018-2019

Pour information

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- École primaire Saint-Hippolyte. Ce point est apporté par M^{me} Linda Gagnon.
- CA3. Ce point est apporté par M^{me} Manon Villeneuve.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5789/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 23 h.

Adopté

Président

Secrétaire